



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 8 juin 2021 à 19h30 à huit clos, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Camille Pomerleau.

Nature et effets :

Permettre la construction d'une plate-forme comme aménagement complémentaire à la roulotte, surélevée du sol et avec un garde-corps, alors qu'une plate-forme comme aménagement complémentaire à une roulotte doit être au niveau du sol et sans garde-corps.

Identification du site concerné :

Les lots 5 689 851 et 5 687 460, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situés au 112 chemin Carrier.

QUE tout intéressé peut transmettre par écrit ses commentaires ou observations relativement à cette demande de dérogation mineure, et ce, avant le 8 juin 2021;

QUE compte tenu du contexte actuel de la COVID-19, les commentaires ou observations doivent être transmis à l'attention de Mme Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité par courriel à l'adresse dg@lambton.ca ou par courrier au 230, rue du Collège, Lambton, Québec, G0M 1H0.

DONNÉ À LAMBTON, CE 21^e JOUR DE MAI 2021.

Marcelle Paradis

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Camille Pomerleau à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 21 mai 2021.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Date